

Liste des sigles & abréviations

- ARD** : Agence régionale de Développement
- CES** : Comité Economique & Social
- CF** : Contrôle Financier
- CT** : Comité Technique
- DREAT** : Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique
- TDR** : Termes de référence
- TPR** : Trésorier Payeur Régional
- UDC** : Unité de Développement Communautaire

SOMMAIRE

Liste des sigles &abréviations

INTRODUCTION

Tableau synthétique des principales réflexions suscitées

Conclusions &recommandations

Annexes

Le 01 Août 2009, la **“CONVENTION des ZIGUINCHOROIS”**, a initié, en association avec la Mairie de Ziguinchor, et à l'intention des conseillers municipaux, une session de formation sur le thème général **« Décentralisation : enjeux et moyens »**.

Le cabinet **C5DL**, spécialisé en décentralisation développement local & bonne gouvernance, a été commis à cet effet par la **“ CONVENTION des ZIGUINCHOROIS”**, pour traiter le thème, sous la supervision du bureau de celle-ci (cf. annexe 1 TDR).

Un agenda élaboré (cf annexe 2) a permis d'encadrer les travaux. Des supports didactiques conçus par les experts sous formes de dossiers édités et des diapositives simultanément présentées (cf annexe 3) ont servi d'outils aux participants.

La manifestation a été inscrite dans le cadre du partenariat élargi dont l'équipe municipale entend faire son crédo, notamment pour tenter de renforcer les capacités de ses membres. Elle a aussi visé d'emblée à mettre en évidence, la volonté de la nouvelle équipe municipale de favoriser l'émergence de cadres de concertation et de coopération propices à une gestion participative, transparente et démocratique.

Les travaux de la dite session placée sous l'égide de monsieur Abdoulaye Baldé maire de la commune, se sont déroulés dans la salle de conférence de l'Hôtel Nema Kador. Ils ont regroupé de nombreux conseillers municipaux et conseillers régionaux, des membres de la Diaspora installée notamment aux USA , ainsi qu'une forte délégation de la **“CONVENTION DES ZIGUINCHOROIS”** venue de Dakar(cf annexe 4 – liste des présents, joint en annexe). Des acteurs agents techniques à rôles particulièrement déterminants dans le processus ont effectivement pris part à travers des communications qu'ils ont bien voulu présenter. Cela a notamment été le cas du secrétaire municipal ainsi que du trésorier payeur municipal, que l'encadrement de la session tient à remercier chaleureusement au passage, tout en les félicitant pour leur engagement.

Les travaux ont donc été menés sous forme de conférence présidée par Monsieur Alassane Sarr président de la **“CONVENTION ”** et modéré par Monsieur Oury Diallo Secrétaire Général adjoint.

Les présentations thématiques ont été conjointement menées par les experts, messieurs Ousmane Doucouré et Alioune Thiam.(cf annexe 5- CV)

Les travaux conduits suivant l'agenda précédemment évoqué ont permis de dresser le présent rapport présenté en deux parties à savoir :

- Tableau synthétique des principales réflexions suscitées au sein des participants, d'une part, de l'encadrement d'autre part et par thème ;
- Recommandations issues des sentiments généralement exprimés.

I - Tableau synthétique des réflexions issues de la session de partage, répertoriée par axes thématiques & catégories d'acteurs :

Axes thématiques <hr/> Acteurs concernés <hr/>	✓ Cadre institutionnel politique & juridique de la décentralisation ✓ Rôles & responsabilités des acteurs	✓ Mise en œuvre des moyens financiers ✓ Droits & obligations des élus & des citoyens	Remarques & observations de l'encadrement
Conseillers municipaux	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de légalité & Caractère exécutoire de la décision issue du vote du conseiller ; • justification de ce qui semble être une réticence du pouvoir central à transférer de nouvelles compétences aux CL ; 		<ul style="list-style-type: none"> • La session budgétaire est le moment privilégié pour l'expression des opinions et perceptions sur les orientations et choix budgétaires. L'exécutif ne fait que préparer et proposer le projet de budget qui est voté par l'organe délibérant et rendu véritablement exécutoire après approbation du représentant de l'Etat. • Sans politique de déconcentration conséquente il est tout simplement illusoire de parler de décentralisation véritable. La politique de régionalisation avait prévue un transfert de compétences nouvelles aux CL, sous condition d'une évaluation probante de la première phase de cinq ans. La latence dans la promotion de la politique de déconcentration, tout comme les difficultés à mettre en oeuvre certaines mesures d'accompagnement fondamentales (Statut de l'ARD, fonctionnalité du CES et du CT, statut de la fonction publique locale entre autre), ont pu plomber le processus.

	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice du pouvoir des conseillers & mise en œuvre des actes de gestion (rapports hiérarchique entre les élus & les agents de l'administration communale) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation & redynamisation des structures de promotion du partenariat à la base déjà existante(UDC) • Consolidation des acquis en matière d'élaboration de budget participatif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pouvoir de gestion est du ressort exclusif du maire qui peut en faire délégation de manière restrictive à ses adjoints et sous entière responsabilité. Les avis des conseillers peuvent cependant être requis à travers des missions confiées aux commissions notamment sur questions de haute portée sociale. • La promotion de la démocratie de proximité est une condition inéluctable pour une gestion transparente d'une CL. Elle constitue pour autant une garantie de la durabilité des initiatives de développement et partant une bonne motivation au sein de la communauté des partenaires de la coopération en appui au développement. • Développement du partenariat avec ENDA dans le cadre du processus d'élaboration du budget participatif ;
<p>Receveur percepteur</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Séparation des fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget des collectivités locales est établi dans le

municipal		<p>de comptable & ordonnateur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantage & inconvénients de l'unicité de caisse ; 	<p>respect des principes généraux de la comptabilité publique au Sénégal, qui dictent notamment la séparation des fonctions de comptable de celle d'ordonnateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du fait de l'appartenance de la recette perception municipale à la chaîne des postes comptables du trésor, un lien fonctionnel subsiste entre celle-ci & la TPR. Il en résulte qu'en ce qui concerne les approvisionnements en trésorerie la RPM est forcément dépendante de la TPR. Le principe de l'unicité de caisse aidant, celle-là peut tirer profit de cette situation tout comme elle peut en subir les contre-coûts.
Secrétaire municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport hiérarchiques entre le maire & le secrétaire municipal • Amélioration du système d'organisation et gestion de l'administration de la commune de Ziguinchor 		<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétaire municipal agent de l'Etat mis à la disposition du maire est placé sous l'autorité directe & exclusive de ce dernier. En sa qualité de coordonnateur des services municipaux, assujetti au principe de la solidarité il lui incombe de savoir faire preuve de disponibilité à l'égard de l'ensemble du corps municipal. • La municipalité de Ziguinchor gagnerait certainement à examiner les propositions de réorganisation de ses services contenues dans l'étude déjà menée par le SG, quitte à le faire dans le cadre d'une restitution parallèle des conclusions de l'étude effectuée par la DREAT/CF.

II - Recommandations.

Un mandat municipal de cinq années peut paraître suffisant pour dérouler un programme de développement et d'aménagement urbain. Mais il commande des processus de mise en œuvre basés sur une approche participative garantissant l'appropriation des projets par les populations et assurant l'efficacité des résultats. Aussi, la prise en considération du facteur humain prend t'elle le pas sur tout le reste puisqu'étant le seul gage de la durabilité des mêmes résultats. Et cela est particulièrement valable dans la gestion urbaine.

Les travaux de la session de partage menés dans un climat serein empreint d'une véritable cordialité ont permis de relever un fait majeur qui dénote d'un besoin criard d'information et de communication chez les différents acteurs dans le dispositif de pilotage interne du processus de décentralisation au niveau de la commune.

La bonne perception des enjeux décelée chez certains acteurs, notamment le SG, le RPM et quelques rares conseillers, laisse croire qu'il est particulièrement opportun de veiller à redynamiser les organes constitutifs du corps municipal.

Des réunions de coordination régulièrement tenues devraient pouvoir assurer une bonne vitalité au bureau municipal et l'outiller d'avantage dans la mission de coopération à la quelle il est appelé à prendre part aux côtés de l'exécutif, en relation avec les partenaires techniques extérieurs. Une journée d'étude et de réflexion pourrait par exemple dores déjà trouver prétexte dans la restitution des résultats de l'étude menée par la DREAT/CF.

Une information conséquente des conseillers municipaux de leurs missions au sein des commissions municipales devrait permettre d'en faire de véritables catalyseurs dans l'action de sensibilisation des populations qu'il convient de mener en perspective de la mise en œuvre du projet de réaménagement urbain. A cet égard la configuration du territoire communal en zones (unité de programmation budgétaire), devrait autant que possible être prise en compte dans la délimitation des champs d'opération.